

| Jeunesse – Séance plénière décembre 2011 |

Pass'Installation : un chèque de 100€ pour les jeunes qui s'installent



Favoriser l'accès à l'autonomie et la citoyenneté des jeunes. Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département de Seine-Maritime souhaite encourager l'accès des jeunes Seinomarins à l'autonomie et à la citoyenneté. Pour cela, le Département lance un nouveau dispositif qui, dans le cadre de leur première installation dans un logement autonome, permettra de sensibiliser les

jeunes Seinomarins à l'économie sociale et solidaire, dont les acteurs bénéficieront ainsi d'un soutien utile. Le principe retenu vise à inciter les jeunes bénéficiaires, sous condition de ressources, à s'équiper auprès d'associations et entreprises d'insertion recyclant du matériel électroménager d'occasion, conformément aux objectifs du développement durable, mêlant les préoccupations sociales et environnementales.

Le « Pass'Installation ». Le nouveau dispositif, appelé « Pass'Installation », s'adressera aux Seinomarins âgés de 18 à 25 ans, domiciliés de façon permanente en Seine-Maritime et qui, afin d'orienter au plus juste l'aide de la collectivité, ne relèvent pas des critères de première nécessité propres au FAJ. Il prendra la forme d'un chéquier d'une valeur de 100 €, à raison de 20 € par chèque, valide pour une année civile.



Délivré à 1 000 bénéficiaires, sous conditions de ressources, le chéquier sera destiné à l'achat d'un meuble ou d'un appareil électroménager, exclusivement auprès d'une ou plusieurs associations ou entreprises d'insertion partenaires du dispositif.

Un partenariat avec des associations et entreprises d'insertion. Ces associations ou entreprises d'insertion feront l'objet d'une affiliation préalable, par le biais d'une convention, qui fixera les modalités de leur intervention. Les principales structures repérées sont réparties sur l'ensemble de la Seine-Maritime : ENVIE, La Malle aux Affaires, l'Armée du Salut, le Secours Populaire Français, Emmaüs, etc., garantissant ainsi une couverture équilibrée du territoire départemental.

Un autre dispositif pour accompagner les jeunes vers l'autonomie : l'aide à l'équipement de première nécessité. Depuis plusieurs années, le Département de Seine-Maritime s'engage en faveur de l'insertion sociale des jeunes avec notamment l'aide à l'équipement de première nécessité, dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes que le Département gère en partenariat avec les Missions Locales. Ce dispositif s'adresse aux Seinomarins âgés de 18 à 25 ans, sans enfant, en difficulté d'insertion et généralement en rupture familiale. Il constitue une aide à l'achat d'appareils électroménagers (réfrigérateur, gazinière, lave-linge...) ou de meubles (tables, chaises...) neufs, sur présentation d'un ou plusieurs devis.

CONTACT PRESSE

Attachée de presse : Camille Delamare | 06 74 35 26 07 | camille.delamare@cg76.fr

Directeur de la Communication : Vincent Lalire | vincent.lalire@cg76.fr

www.seinemaritime.net